



Droit du locataire à inviter

Par **missselena**, le **02/11/2012** à **20:38**

Bonjour, je voudrais savoir s'il était possible d'inviter et de recevoir des amis lorsque que l'on est dans une chambre étudiante chez un particulier.

J'ai en effet eu droit à de nombreux reproche de la part de mon propriétaire, hors le niveau sonore n'a jamais été élevé (je suis une personne assez calme, pas de musique non plus). Je précise également que la propriétaire vit dans la même maison, mais est complètement à part.

Je voulais aussi savoir si ma propriétaire avait le droit de venir fouiller dans mes affaires en mon absence (chose qui se produit tous les jours: objet déplacé, ou meme elle rentre dans ma chambre pensant que je suis en cours...)

Enfin, je voulais aussi savoir si celle ci avait le droit de me louer une chambre simple (papier de la CAF qu'elle a signé confirme que je vie seule) hors je suis en colocation (nous partageons les toilettes, la cuisine et la salle de bain). D'autant plus que mon loyé est de 300 euros plus 30 euros de charge...

Si quelqu'un avait les réponses a ces questions je lui en serais très reconnaissant.
Cordialement.

Par **missselena**, le **02/11/2012** à **20:44**

(je précise enfin que sur le contrat, le logement est référencé en tant qu'appartement....)